

Communiqué de presse,
le 28 mai 2020

Victoire historique : grâce à l'amendement SNBi, la mention de l'origine des bières devient obligatoire sur toutes les étiquettes !

Quel succès pour le Syndicat National des Brasseurs Indépendants qui, avec plus de 550 adhérents, est la seule organisation professionnelle à représenter exclusivement les intérêts des 1 800 brasseurs indépendants !



En cette période compliquée pour nos brasseurs, Jean-François DROUIN, président du SNBi, savoure « avec beaucoup de bonheur et d'émotion » l'adoption à l'unanimité de l'amendement SNBi qui permettra aux consommateurs de déguster des bières tout en étant parfaitement informés sur leur origine et qui mettra en avant le travail de nos centaines de brasseurs régionaux.

« La transparence est naturellement dans les gènes de nos brasseurs artisans et indépendants, elle est désormais gravée dans la loi ! Quelle fierté ! ».

Lorsque le nouveau projet de loi Egalim s'est présenté, en octobre 2019, à l'assemblée nationale, le SNBi a immédiatement proposé d'y adjoindre un amendement sur la transparence de l'origine des bières.

C'est Thierry Benoit, député d'Ille et Vilaine, qui avec beaucoup d'entrain a accepté de présenter et défendre l'amendement SNBi, avec l'appui de nombreux autres députés dont Dominique Potier, député de Meurthe et Moselle et la rapporteure du projet de loi, Barbara Bessot Ballot, députée de Haute Saône.

Notre amendement avait reçu l'avis favorable du gouvernement le 4 décembre en première lecture. Quelques mois plus tard, l'amendement SNBi sur la transparence de l'origine des bières s'est inscrit définitivement dans la loi :

« Art. L. 412-10. – *Le nom et l'adresse du producteur de bière sont indiqués en évidence sur l'étiquetage de manière à ne pas induire en erreur le consommateur quant à l'origine de la bière, d'une manière quelconque, y compris en raison de la présentation générale de l'étiquette.* »

C'est une énorme avancée pour le consommateur qui depuis des décennies ne savait pas où était produite la bière qu'il consommait, se faisant même parfois abuser par des indications trompeuses.

Grâce au Syndicat National des Brasseurs Indépendants, c'est désormais chose impossible... chaque bière qu'elle soit industrielle ou artisanale devra comporter clairement le nom et l'adresse du producteur.

Gageons que cette avancée majeure, puisse se décliner très bientôt sur d'autres produits alimentaires, car les consommateurs se doivent d'être clairement informés.

Sans une prise de conscience de plus de 550 brasseurs qui adhèrent au SNBi, rien n'aurait été possible !

Jean François DROUIN
Président du SNBi

Contact :

Jean François DROUIN – président : 06.80.68.27.12

Sonia Rigal – responsable communication : 06.09.46.28.88

sonia.rigal@brasseurs-independants.fr

***Le Syndicat National de Brasseurs Indépendants a pour mission de fédérer, représenter, aider et défendre l'ensemble des brasseries artisanales et indépendantes françaises. Le SNBi est la seule organisation professionnelle qui représente exclusivement les brasseries artisanales et indépendantes.
Créé en juin 2016, il compte, à ce jour, plus de 550 adhérents.***

